AR Prefecture

058-200067700-20230131-2023_010-DE Regu le 02/02/2023 $N^{\circ}\ 2\overline{0}23/010$

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 31 Janvier 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

<u>Date convocation</u>: 25 Janvier 2023. <u>Présents</u>: AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel,

Excusés: BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, GIRARD Pascal (pouvoir à Bornet C.), LEROY Anne (pouvoir à Thevenet P.), LOUHET Damien, MONNETTE Jean-Marie (pouvoir à Guyot J.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Martin M.), VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.)

Secrétaire de séance : GUYOT Justine En exercice : 44. Présents : 31. Votants : 39.

<u>Solidarité territoriale : Maison France Services Imphy – modification du plan de financement prévisionnel</u>

Lors du Conseil Communautaire du 8 février 2022, la CCSN a acté le principe de création d'une France Services dans la gare d'Imphy, bâtiment vacant depuis 2009, qui sera accompagnée d'une antenne locale de l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins, et des Services aux domiciles).

Après plusieurs rencontres avec les services de Gares et Connexions, antenne de la SNCF, le projet a été retravaillé pour diminuer le coût du projet, en tenant compte de la hausse du coût des matières premières et en optimisant les subventions.

La CCSN n'étant pas propriétaire de la gare qui reste propriété de la SNCF, elle ne récupérera pas le FCTVA. C'est pour cette raison que les services de la Préfecture ont indiqué que la subvention DETR 2023 serait calculée sur la base du prix TTC.

Le nouveau plan de financement prévisionnel se présente donc ainsi :

	Dépenses (HT)	Dépenses (TTC)		Recettes	%
Lot 1: Installation chantier	6 504 €	7 805 €	État – DETR 2023	164 682 €	30 % du prix TTC
Lot 2 : Déplombage et désamiantage	0€	0 €			
Lot 3 : Déposes et démolition	20 778 €	24 933 €	Région – Contrat de territoire avec le PETR	145 000 €	31,7 % du prix HT
Lot 4: Gros- œuvre	13 599 €	16 319 €			
Lot 5 : Travaux d'aménagement	99 208 €	119 049 €			
Lot 6: Lots techniques	92 879 €	111 454 €	Conseil Départemental – contrat-cadre de partenariat 2021-2026	91 490 €	20 % du prix HT
Lot 7 : Escalier	55 499 €	66 599 €			
Lot 8 (option): Aménagement R+2	57 144 €	68 573 €			
Incertitude	69 122 €	82 947 €			

AR Prefecture

058-200067700-20230131-2023_010-DE Regu le 02/02/2023

N° 2023/010

Honoraires travaux	42 718 €	51 261 €	CCSN Autofinancement	•	147 769 €	26,92 % du prix TTC
TOTAL	457 451 €	548 941 €	TOTAL		548 941 €	

Aussi, et sous réserve du vote du budget 2023, il est proposé au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté et d'autoriser la Présidente à présenter les demandes de subventions correspondantes ainsi que d'effectuer toutes les démarches inhérentes à ce dossier.

Actée d'une abstention, Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

La Présiden

Fait à Decize, le 02 Février 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 02/02/2023

Et de la publication le 02/02/2023

La Présidente,

2